

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 106 (1970)
Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

25

Montreux, le 4 septembre 1970

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif





FLY and DRIVE

Vous devez tenter l'expérience

Quel que soit votre désir d'évasion : Grèce, Tunisie, Portugal, Maroc ou Allemagne, choisissez la solution de voyage la plus rationnelle.

Le TCS vous offre la possibilité de faire un voyage paisible et sans soucis. Vous montez dans l'avion qui vous dirige vers le pays choisi, puis vous trouvez sur place une voiture de location qui vous permet de visiter toute la région à votre guise (kilométrage illimité).

N'est-ce pas là une formule idéale de vacances ?

Plusieurs possibilités :

GRÈCE Bons hôtels — croisières facultatives — 12 jours dès Fr. 1025.—	PORTUGAL Bons hôtels — possibilité de prolonger le séjour — 10 jours dès Fr. 970.—	MAROC IMPÉRIAL — 8 jours dès Fr. 985.—
TUNISIE Très bons hôtels — possibilité de prolonger le séjour — 8 jours dès Fr. 645.—	MAROC Bons hôtels	LE GRAND-SUD — 8 jours dès Fr. 1180.—
		LA RHÉNANIE (3/4 jours) dès Fr. 348.—

BON

Veillez me faire parvenir GRATUITEMENT le programme détaillé du (des) voyage(s) Fly and Drive: GRÈCE* — TUNISIE* — PORTUGAL* — MAROC* — LA RHÉNANIE*.

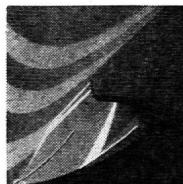
* Souligner ce qui convient.

Nom, prénom :

Rue : N° postal et localité :

Ce bon est à envoyer à votre office TCS.

L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.



Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!



Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich
Téléphone 051/917373



comité central

La SPR reçoit la FIAI

La Fédération internationale des associations d'instituteurs a tenu sa 39^e assemblée générale des délégués à Genève, du 27 au 30 juillet 1970.

Dans le même temps, FIPESO, l'association internationale groupant nos collègues de l'enseignement secondaire, tenait ses assises à Lausanne.

Ouverture. Le président de la FIAI, M. E. Steenbergen, des Pays-Bas, en ouvrant le congrès, rappela la mémoire de son prédécesseur, le collègue danois P. Andersen, décédé récemment.

Il remercia la SPR, et plus particulièrement l'équipe de collègues genevois et vaudois qui avaient tout mis en œuvre pour assurer la réussite du congrès. Il remercia également l'OIT d'avoir mis à disposition les locaux du BIT, maison où les enseignants doivent se sentir chez eux, puisqu'ils font partie du monde du travail. M. G. Duboule, conseiller d'Etat, apporta les salutations et les vœux de l'Etat de Genève.

Il appartenait au président de la SPR, Jean John d'accueillir au nom de la SPR les quelque 80 collègues venus de 17 pays. C'est la cinquième fois qu'un tel congrès a lieu en Suisse, et la deuxième fois à Genève.

Réceptions. En cours de session, les congressistes furent conviés à une réception offerte par l'Etat et la Ville de Genève. Relevons le style assez nouveau et fort sympathique de cette modeste agape qui se déroula dans un grand hôtel de la ville, et à laquelle participèrent Mme Lise Girardin pour le Conseil exécutif de la Ville ainsi que M. Gilbert Duboule pour les autorités cantonales, puisque aucun discours n'y fut prononcé.

Pour sa part, le comité d'organisation de la SPR avait prévu deux escapades : une brève balade à travers la campagne genevoise, agrémentée de la visite des caves coopératives de Satigny, et la traditionnelle excursion qui emmena les participants en croisière sur le lac, à Nyon d'abord, puis à La Belotte où fut servi le banquet offert par l'association invitante.

Il convient ici de remercier vivement les dévoués collègues du comité d'organisation qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine au service des congressistes. Citons en particulier les collègues Willemin, Maspéro, Hutin et Grob.

Thèmes de discussions

Deux questionnaires avaient, en temps utile, été envoyés aux associations membres. C'est sur la base des réponses reçues que les rapporteurs avaient établi une synthèse qui servit de base aux discussions.

Thème I : Les activités de la FIAI pour les années à venir

La complexité et la diversité de structure des associations membres de la FIAI, l'appartenance de la fédération à la CMOPE (Confédération mondiale des associations d'enseignants) ont posé, depuis plusieurs années le problème du rôle, de l'efficacité et des moyens d'actions de la FIAI.

Les deux précédents congrès : Dublin en 1968 et Helsinki en 1969 s'étaient particulièrement penchés sur les aspects financiers des relations FIAI-CMOPE. Le thème mis en discussion à Genève visait à préciser et à définir mieux les tâches et la raison d'être de la fédération. Le rapport de synthèse avait été préparé par le secrétaire général, notre collègue Robert Michel.

De l'avis unanime, la FIAI doit continuer son travail dans le sens fixé par les statuts, dont les points principaux

sont rappelés au chiffre 2 de la résolution ci-dessous. Elle reste l'organisme apte à défendre les intérêts matériels et moraux spécifiques à l'enseignement primaire.

Si l'on veut améliorer et amplifier les prestations du secrétariat, il faudra envisager l'engagement de personnel à plein temps. Jusqu'ici, et cela depuis bon nombre d'années, ce travail est assuré par notre collègue Robert Michel qui l'accomplit en plus de ses obligations professionnelles.

Cette amélioration pourra se traduire par l'extension des moyens d'informations et de leur diffusion, ainsi que par des contacts plus étroits avec les autres associations d'enseignants.

Une majorité assez nette se prononce pour le maintien de la fréquence et de la forme des congrès. Chaque année, un ou deux thèmes préparés par des questionnaires sont discutés en assemblée plénière. La formule préconisée par plusieurs associations, celle des groupes de discussions se heurte à d'énormes difficultés techniques. Elle pourra cependant être introduite à titre expérimental.

Thème II : Participation des associations d'enseignants à la fixation des traitements et des prestations sociales des instituteurs

Le questionnaire soumis aux associations portait essentiellement sur le mode, propre à chaque pays, de fixation des conditions de travail et de rémunération des enseignants primaires, notamment sur le rôle et l'influence des associations dans les discussions avec les autorités compétentes.

La synthèse qu'a effectuée Mme Annelies Hoppe, d'Allemagne fédérale, sur la base des rapports nationaux, n'a certes pas dû être aisée. Certaines lignes de force se dégagent toutefois de la grande diversité des réponses reçues.

L'accent principal est mis sur la valeur représentative nécessaire des associations, comme partenaires paritaires des autorités officielles compétentes, et sur leur reconnaissance « de jure et de facto » en qualité de seuls interlocuteurs valables.

C'est l'affirmation, sinon du désir de cogestion, mais au minimum de la participation de plein droit des associations représentatives aux discussions concernant les conditions matérielles, de travail et de sécurité sociale des enseignants.

Secrétariat général. Le président Steenbergen n'a pas manqué de remercier chaleureusement le secrétaire général Robert Michel de l'énorme et efficace travail qu'il accomplit pour la FIAI. Et cela surtout au moment où le secrétaire a fait part de son désir de quitter ses fonctions. Une telle succession n'est pas aisée. Aussi, cédant aux vœux du bureau exécutif et du congrès, Robert Michel conservera-t-il son mandat jusqu'au congrès 1971. Afin de le décharger, l'assemblée désigne un secrétaire général adjoint en la personne du collègue Jean Daubard, du SNI (France).

Comité exécutif. Sa composition a été fixée l'an dernier à Helsinki pour deux ans. Il reste donc inchangé. Rappelons que la SPR en fait partie, elle y est représentée par le collègue Jean John.

Bureau. A la suite de la désignation d'un secrétaire général adjoint, il se compose comme suit :

Président : E. Steenbergen ABOP (Pays-Bas) ; secrétaire général : Robert Michel SPR ; secrétaire général adjoint : Jean Daubard SNI (France) ; trésorier : Gustave Willemin SPR.

Congrès 1971

Répondant à l'invitation des collègues norvégiens, le congrès décide de tenir ses prochaines assises à Oslo, du 26 au 29 juillet 1971. Les thèmes de discussions seront mis au point par le bureau exécutif. Ils porteront sur la démocratisation des études dans les zones rurales, ainsi que sur les conditions de rémunération entre niveaux d'enseignement et le rapport formation - salaire.

G. Bobillier.

Résolution I**Programme d'activité de la FIAI pour les années à venir**

Le 39^e congrès de la FIAI, réuni à Genève du 27 au 30 juillet 1970, après une longue discussion sur les activités passées et les perspectives d'action de la FIAI,

1. exprime sa satisfaction en ce qui concerne les services compétents et dévoués assurés par le secrétariat au cours de longues années, dans des conditions de plus en plus difficiles ;
2. réaffirme sa fidélité aux buts de la FIAI tels qu'ils sont définis dans les statuts, en particulier en ce qui concerne les points suivants :
promotion des intérêts matériels et moraux des instituteurs, de leurs droits syndicaux et de leur statut professionnel ;
information et collaboration pédagogiques, défense de l'école primaire, organisation et réforme scolaires, problèmes pédagogiques ;
coopération internationale et défense des droits de l'homme et la paix ;
3. exprime, de façon générale, sa satisfaction en ce qui concerne l'organisation actuelle des congrès en chargeant toutefois le bureau exécutif d'étudier, à titre expérimental, la technique des groupes de discussion.
4. recommande au bureau exécutif d'étudier la possibilité d'organiser des réunions d'études, soit sous la responsabilité de la seule FIAI, soit en collaboration avec d'autres organisations internationales ;
5. demande l'extension et le perfectionnement du service d'information ;
6. en conséquence, réclame le développement du secrétariat par une meilleure organisation matérielle et l'emploi éventuel d'une aide professionnelle ;
7. mandate le bureau exécutif pour rechercher une coopération toujours plus étroite avec la FIPESO et le comité exécutif de la CMOPE.

Résolution II

La 39^e assemblée internationale des délégués de la FIAI, réunie à Genève du 27 au 30 juillet 1970, après avoir étudié la situation existant dans ses pays membres concernant : la participation des organisations d'enseignants primaires à la fixation des traitements, de la durée du travail, de la retraite et d'autres réglementations des conditions de travail ou de la sécurité sociale des enseignants ;

considérant :

1. que le droit à l'éducation pour tous proclamé par la Déclaration des droits de l'homme est universellement réclamé par l'opinion publique comme une des conditions primordiales du progrès humain sur les plans culturel, moral, social et économique ;
2. qu'en conséquence il est indispensable de créer les conditions susceptibles d'attirer et de retenir à la profession enseignante un nombre sans cesse croissant de candidats de valeur bien préparés à l'accomplissement de leur délicate mission ;
3. qu'à cette fin, les conditions de rémunération, de sécurité sociale et de travail du personnel enseignant doivent correspondre à l'importance de sa fonction sociale ;
4. que les organisations d'enseignants ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de cet objectif ;
5. que les organisations d'enseignants doivent être légalement reconnues et bénéficier du droit de négocier librement avec les autorités responsables sur toute mesure concernant le statut professionnel de leurs membres :

constate

— que la reconnaissance de ce droit n'est pas pleinement assurée aux organisations représentatives du corps enseignant primaire et que certains moyens de lutte pour faire prévaloir leurs revendications leur sont contestés ou refusés ;

exige

- que le droit de libre association soit pleinement assuré aux enseignants ;
- que les organisations représentatives d'enseignants soient, dans toutes les négociations, reconnues en qualité de partenaires, de plein droit et à égalité, avec les autorités qui emploient leurs membres ;
- que les procédures de discussion concernant la fixation des conditions de rémunération, de sécurité sociale et de travail soient déterminées d'un commun accord entre les organisations représentatives d'enseignants et les autorités compétentes ;
- que les organisations représentatives d'enseignants soient libres du choix des moyens à prendre, y compris la grève, pour poser et faire aboutir leurs revendications.

NOUVEAUTÉ

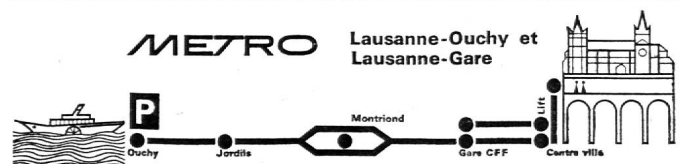
Marguerite Auzias

**LES TROUBLES DE L'ÉCRITURE
CHEZ L'ENFANT**

Problèmes généraux. Bases de rééducation.
Pour les pédagogues : Observations inédites abondamment illustrées des problèmes posés par les troubles de l'écriture chez l'enfant. Rappel des techniques de base de la rééducation de l'écriture.

br. Fr. 13,50

Editions DELACHAUX ET NIESTLÉ



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares** ainsi qu'aux stations **L-O** d'Ouchy et du Flon.

vaud

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Leresche André-Georges, 14, rue du Simplon, 1337 Vallorbe.

Mise au concours

La Société pédagogique vaudoise met au concours le poste de

SECRÉTAIRE CENTRAL

Les postulations sont à adresser au président du Comité central, M. Paul Nicod, Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne, qui tient à disposition des intéressés le cahier des charges relatif à ce poste et donnera, sur demande, tous renseignements.

Délai d'inscription : 19 septembre.

Entrée en fonctions : le plus tôt possible.

Le Comité central.

SECRÉTAIRE CENTRAL

Depuis le 1^{er} mars de cette année, notre secrétaire central, A. RoCHAT, ne travaille plus pour nous qu'à temps partiel. De plus, le CC ne compte que 3 membres depuis le 9 mai. Une telle situation ne saurait durer sans être préjudiciable à la bonne marche de notre société. Nous adressons donc un pressant appel à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la SPV, afin qu'ils fassent acte de candidature au poste de secrétaire central.

Durant le premier semestre, le cahier des charges a été revu par une commission ad hoc, et l'assemblée des délégués a adopté le nouveau texte lors de sa dernière séance. Les principaux changements portent sur une amélioration importante du salaire et sur la réadaptation des conditions de travail au mode de vie actuel.

Que tous nos membres prennent donc conscience de leurs responsabilités et contribuent à susciter des candidatures nombreuses.

Pour le CC :
A.-G. Leresche
vice-président SPV

Maîtres et maîtresses dans les classes à options

Nous rappelons que depuis 1968 la SPV et le DIP organisent des cours pour les maîtres et maîtresses de classes à options. 120 enseignants préparent un futur diplôme.

De nouveaux cours s'ouvriront dans le cadre du XII^e séminaire d'automne de la SPV.

Les formules d'inscription et les renseignements complémentaires peuvent s'obtenir en tout temps soit au secrétariat central SPV, soit au service de l'enseignement primaire.

Le CC.

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

SPV - XII^e Séminaire d'automne 1970

Les lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 octobre 1970

La SPV et ses associations organisent les 15 cours suivants :

1. **Mathématiques I** : précalcul et ensembles avec blocs Dienes, par M^{me} M. Maire, Avenches ; 3 jours.
2. **Mathématiques II** : la mathématique nouvelle, application au programme des 1^{re} et 2^e années primaires, par M^{lle} F. Waridel, Yverdon ; 3 jours.
3. **Mathématiques III** : la mathématique nouvelle, application au programme de la 3^e année à la 6^e année primaire, par M. R. Dyens, Savuit-sur-Lutry ; 3 jours.
4. **Composition française** : didactique par M. R. Nussbaum et M^{me} Marie-Josèphe Besson, Genève ; 2 jours.
5. **Dynamique des groupes** : degrés moyen et supérieur, par M. J.-P. Guignet, Genève ; 3 jours.
6. **Dessin** : méthodes diverses, par M. Alain Honegger, Genève ; 3 jours.
7. **Modelage** : à tous les degrés, par M. Cl. Vittel, Morges ; 3 jours.
8. **La flûte de bambou** : fabrication et utilisation par M^{me} J. Gauthy, Lausanne ; 3 jours.
9. **Le chant à l'école, avec instruments** : à tous les degrés, par M. P. Corthay, Glion ; 2 jours.
10. **Géographie économique** : son enseignement, par l'Association des maîtres de classe supérieure ; 1 jour.
11. **Puériculture** : par l'Association des maîtresses ménagères ; 1 jour et demi.
12. **Les troubles de langage, la méthode Borel-Maisony** : par l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines ; 2 jours.
13. **Plein air** : par l'Association des maîtres de gymnastique ; 3 jours.
14. **Comptabilité** : classes à options, par M. A. Guignard, professeur, Lausanne ; 3 jours.
15. **Sciences pratiques** : classes à options, par M. A. Schertenleib, Prilly ; 3 jours.

IMPORTANT

1. Tous les cours auront lieu dans le secteur Crêt-Bérard - Chexbres - Mont-Pèlerin - Lausanne, selon répartition ultérieure.
2. Des renseignements complémentaires, les horaires et le bulletin d'inscription paraîtront dans un prochain numéro.
3. **Maîtres et maîtresses de classes à options** : les cours 14 et 15 sont destinés aux maîtres (maîtresses) désireux de suivre la formation complète (6 cours) ; ils se poursuivront durant quelques heures pendant le mois de novembre. Le nombre des places est limité. Tous renseignements au Secrétariat central SPV.

Le CC.

Séminaire de la Chambre suisse de l'horlogerie

La Chambre suisse de l'horlogerie organisera, le lundi 19 octobre prochain à Montreux, un séminaire d'information sur l'industrie et les professions horlogères, ceci en collaboration avec la Société pédagogique vaudoise, la Société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel, la Société vaudoise des maîtres secondaires.

Le programme est le suivant :

- 9 h. 40 Accueil des enseignants dans l'aula du Collège secondaire, rue de la Gare 33, Montreux.
- 9 h. 45 Evolution technique de l'industrie horlogère et ses incidences sur la formation professionnelle : évolution du produit, des méthodes de production, des besoins de l'industrie en matière de personnel.
Exposé traité par un industriel.
Discussion.
- 10 h. 30 Les professions horlogères : besoins de l'industrie, revalorisation et réforme, voies de formation, accès aux niveaux supérieurs de formation, bourses d'apprentissage, possibilités professionnelles dans d'autres secteurs industriels.
Exposé de M. Maurice Gauchat, doyen de l'Ecole d'horlogerie et de microtechnique de Genève.
Discussion.
- 11 h. 15 Corps enseignant et information.
Exposé de M. Jean-Claude Gressot, chef du service « Formation professionnelle » de la Chambre suisse de l'horlogerie.
A cette occasion, « Tempus », le film d'animation de la chambre, et une nouvelle série de diapositives seront présentés.
- 12 h. 30 Repas offert par la chambre à l'Hôtel Europe, avenue des Alpes 15, Montreux.
- 14 h. 30 Visite de la maison Amida S.A., Montreux-Clarens, orientée sur l'illustration des thèmes discutés lors de la matinée.
- 16 h. Discussion.
- 16 h. 15 Clôture du séminaire.

Les membres de la SPV qui désirent prendre part à ce séminaire sont priés de s'inscrire au secrétariat SPV en indiquant leurs nom, prénom et adresse exacte jusqu'au vendredi 25 septembre.

Le CC.

Fêtes du centenaire de la ligne Paris - Vallorbe - Simplan

Du 12 au 21 septembre, le village de Vallorbe sera en fête. C'est en effet plus de vingt mille personnes qui sont attendues dans cette localité durant cette période.

Dans le cadre des festivités, signalons les sujets dignes d'intéresser élèves et corps enseignant pour leur sortie d'automne.

Tous les jours :

- Exposition de matériel ferroviaire, ancien et moderne, dont une locomotive à vapeur 241 P 30 Mountains.
- Circuits de chemins de fer en modèles réduits.
- Exposition des activités industrielles régionales (métallurgie, horlogerie, etc.).
- Courses navettes du « Train du Centenaire » (un des premiers trains qui a circulé en Suisse), entre Vallorbe et Le Day et entre Vallorbe et Frasne.

Relevons encore que l'après-midi des dimanches 13 et 20 septembre, un grand cortège historique et folklorique parcourra les rues de la localité.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en téléphonant au N° (021) 83 15 93.

A.-G. L.

Cours de mosaïque

A partir de septembre, M. François Petermann, mosaïste, donnera à l'intention des enseignants intéressés un cours de mosaïque. Nombre limité de participants. Finance mensuelle : 32 francs. Matériaux personnels en sus.

Une séance d'information aura lieu **mardi 8 septembre à 20 h. 15**, à l'Atelier d'expression artistique, 24, rue Curtat (entre le pont Bessière et la rue Saint-Martin), Lausanne.

Rappel

Tournoi AVMG de volleyball 1970

Lausanne, le 16 septembre. Deux catégories : I, équipes masculines ; II, équipes féminines et mixtes.

Inscriptions : M. Wespi, avenue Nestlé 2, 1800 Vevey, tél. (021) 51 74 22. Dernier délai : samedi 12 septembre.

Le cours de Néocolors, organisé par l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines à Nyon le 10 septembre, aura lieu au collège de Marens. Il reste encore quelques places.

CC de la SPV

Activités en mai-juin 1970

Parmi les objets qui ont accaparé plus particulièrement l'attention et le temps du Comité central sitôt qu'il se fut organisé, citons

A. Sur le plan interne

- L'organisation, selon une formule nouvelle, de la commission chargée d'étudier le projet de nouveaux statuts élaboré par le CC et de doter la SPV d'une structure adaptée aux besoins actuels. Forte d'une trentaine de membres, cette commission a tenu sa première séance le 10 juin 1970.
- La mise au point du règlement de la commission « SPV-Relations », responsable du bulletin de presse et de l'établissement de relations avec les journaux du canton. Ses membres ont été convoqués et informés exactement de leur rôle.
- La création, conformément au vœu émis par l'assemblée des délégués, d'une commission consultative dite « Retraites » dont les premiers membres ont été désignés.
- L'examen du nouveau cahier des charges du secrétaire central. Les remarques y relatives ont été transmises à la commission désignée par l'assemblée des délégués, laquelle commission a été priée d'accélérer le rythme de ses travaux.

B. Sur le plan pédagogique

- Elaboration du programme des prochains cours de Crêt-Bérard.

C. Sur le plan corporatif

- Il y a quelques mois, une commission désignée par le Conseil d'Etat a été chargée d'étudier le malaise qui s'est fait jour dans le corps enseignant depuis 1967 et d'y remédier d'une façon durable. A la suite de notre demande d'être associés à ses travaux, cette commission,

présidée par M. Guisan, a reçu les trois membres du Comité central mercredi 27 mai. Au cours de cette première entrevue, un vaste tour d'horizon a permis d'aborder toutes les questions qui, de près ou de loin, touchent à la revalorisation morale et matérielle de l'instituteur. Le Comité central a insisté sur la gravité

du mécontentement qui se généralise rapidement dans le corps enseignant primaire et sur l'urgente nécessité d'y apporter une solution propre à satisfaire tous nos membres.

Pour le CC :
P. Nicod, président

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Comité central

Echanges de vues. Le 25 juin, à la veille des vacances, le Comité central était convié à une entrevue avec les responsables du service de l'enseignement primaire et pré-professionnel.

Sous la présidence de M. R. Hügli, chef de service, trois inspecteurs et le CC ont passé en revue quelques-uns des problèmes en suspens ou à venir. Aucune décision n'y a été prise, ce n'était du reste pas le but de cet échange de vues.

Décalage. Le divorce existant entre les programmes des sections préprofessionnelles, moderne et l'enseignement dans les écoles professionnelles (technicum et apprentissages) a déjà été évoqué dans ces colonnes. Il a même créé des interventions au Grand Conseil et à la Commission cantonale de coordination.

Ces interventions laissant planer un doute sur la qualité de l'enseignement en PP et en moderne, par conséquent mettant en cause les titulaires de ces classes, le DIP et le CC souhaitent qu'une action coordinatrice soit entreprise. On sait, en effet que les modalités d'apprentissage dépendent de l'OFIAMT, et, le moins qu'on puisse dire est que, malgré l'évolution intervenue dans les programmes et les méthodes de travail dans les écoles primaires et préprofessionnelles, les matières et programmes d'apprentissage n'ont guère évolué. Il en résulte un malaise qui se traduit par de nombreux échecs ou, à entendre les porte-parole de l'enseignement professionnel, une baisse inquiétante du niveau général des candidats.

Dans l'immédiat, car une réforme générale de l'enseignement professionnel demandera du temps, il serait souhaitable que des échanges entre maîtres et écoles concernés soient établis systématiquement, notamment par l'échange d'épreuves d'examen, la participation des maîtres de 4P et de 4M à l'élaboration des épreuves d'admission aux écoles professionnelles.

Périodes de 45 minutes. L'instauration généralisée de la période d'enseignement de 45 minutes répond à un vœu souvent exprimé par la SPN. Il ne faudrait pas cependant que ce progrès incite certaines autorités scolaires à imposer aux maîtres des charges supplémentaires du genre « devoirs surveillés », par exemple.

Année longue. L'année scolaire de transition 1971-1972 comprendra un quatrième trimestre. Le DIP n'a pas encore établi de plan pour remplir ce temps supplémentaire. On a parlé de le mettre à profit pour un recyclage des enseignants. Il n'est toutefois pas question de concentrer ces cours dans le seul 4^e trimestre. Il y aura lieu d'élaborer un plan de travail comprenant l'activité scolaire normale et le perfectionnement s'étalant sur toute l'année.

Cependant, il faut attendre que le Grand Conseil ait pris position et voté le concordat qui liera les cantons romands, en vue de la mise sur pied de l'école romande.

Mathématiques modernes. Le CC, se fait l'écho d'une certaine crainte, celle de voir l'enseignement des mathématiques prendre une telle forme, qu'il devienne de plus en plus théorique et intellectuel, par conséquent imperméable et inutilisable à une majorité d'enfants. Malgré les précautions oratoires prises lors des cours d'introduction aux mathématiques modernes, une certaine appréhension subsiste. Il convient de ne jamais perdre de vue la réalité, et de tenir compte du niveau intellectuel des enfants à qui l'enseignement s'adresse.

Calendrier. Le chef de service communique au CC les dates officielles à retenir pour l'année 1970-1971.

Les examens de fin d'année sont fixés aux 23 et 24 mars 1971.

Les conférences officielles d'automne auront lieu le 2 novembre au Théâtre de La Chaux-de-Fonds ; le matin pour les districts du haut et l'après-midi pour ceux du bas.

Les conférences officielles de printemps auront lieu par districts, les 29 et 30 mars 1971.

Séance du CC

A l'issue de l'entrevue, le CC tenait séance sous la présidence du collègue Cl. Zweiacker, président SPN.

Cescole. Il y a plus d'une année, la SPN avait émis et soutenu le vœu que les autorités scolaires confient le poste de sous-directeur des collèges multilatéraux, de préférence à un collègue issu de l'enseignement préprofessionnel. Notre point de vue, sur le principe, était partagé par le chef du département. Lors de la mise au concours d'un tel poste au CESCOLE, à Colombier, mise au concours assortie de l'exigence « possesseur de licence », le CC n'a pas manqué de réagir.

Il a informé le conseiller d'Etat Jeanneret du point de vue de la SPN dans le cas particulier. Malgré l'intervention du chef du DIP, la teneur de la postulation n'a pas été modifiée, et la commission de l'école a procédé à la nomination.

Disons d'emblée que la personnalité du candidat nommé n'est nullement en cause. Il s'agit, pour la section préprofessionnelle d'une question de principe. La cohabitation des quatre sections secondaires, si elle présente maints avantages, comporte aussi ses risques. En particulier, l'esprit, les méthodes, le rythme de travail des classes P, leur caractère de classes à maître unique sont et restent une des valeurs du système actuel. Il est dès lors à craindre qu'un sous-directeur étranger au système assimile trop aisément les élèves de ces classes à ceux des sections classiques et scientifiques. D'autre part, dans une école multilatérale, les maîtres de la section préprofessionnelle sont des enseignants aussi qualifiés que les maîtres des autres sections. Pourquoi leur refuser d'emblée cette possibilité de promotion et de participation à la bonne marche de l'école ?

Le CC a fait part de sa déception à la commission du CESCOLE. Il proposera à la prochaine assemblée des délégués une prise de position ferme vis-à-vis de cette école.

Construction. La commune de Boudry a constitué une commission chargée d'étudier un projet de construction d'un collège. Malgré la demande des collègues concernés, le Conseil communal a refusé d'intéresser un membre du corps enseignant à cette commission. Le CC est intervenu à la fois auprès du chef du département et du Conseil communal de Boudry.

La réponse de M. Jeanneret, conseiller d'Etat est claire : il estime que la collaboration des enseignants, principaux utilisateurs des locaux, doit être assurée chaque fois qu'il s'agit d'élaborer un projet de construction scolaire.

Pour le Conseil communal de Boudry, la présence dans la commission de l'administrateur du collège constitue une représentation valable du corps enseignant.

Ce n'est évidemment pas l'avis de la SPN. Bien qu'il soit membre de la SPN, notre collègue F. Wolf, administrateur du collège de Boudry, ne saurait en cette qualité représenter « le corps enseignant ». Sa participation à la commission est parfaitement logique et indispensable. Elle ne doit toutefois pas exclure la présence d'un collègue désigné par la section de Boudry de la SPN.

Collaboration et participation ne sont pas les mamelles auxquelles se désaltèrent les autorités de Boudry.

Loisirs des jeunes. Nous avons signalé dans le numéro 19 qu'une commission « loisirs des jeunes » avait été mise sur pied. Notre collègue Marcel Jaquet en a pris la direction. Pour sa part, la SPN y a délégué le collègue M. Othenin-Girard, de Boudry.

Du nouveau à l'Ecole normale. La commission des études pédagogiques au sein de laquelle la SPN compte un délégué a examiné et adopté un projet fixant des dispositions pour le renouvellement des examens.

Dans les grandes lignes, le projet prévoit la suppression des examens comme moyen d'évaluation.

Les étudiants seront en somme jugés et examinés tout au long de leur activité à l'école et lors des stages. Les branches d'enseignement sont divisées en deux groupes. Les différents jurys apprécieront avant la fin des 2^e et 3^e semestres les plans de travail des professeurs, les travaux des étudiants. Ils détermineront ainsi l'aptitude des candidats à enseigner. En cas d'insuffisances, les candidats pourront être appelés, soit à accomplir des travaux de rattrapage ou des activités supplémentaires, ou encore devront se présenter à des examens individualisés ajustés aux situations.

Le candidat ne sera admis à enseigner que lorsqu'il aura effacé ses insuffisances et fait preuve des qualités indispensables à la tenue d'une classe.

Au cours du 3^e semestre, temps des stages et remplacements, les candidats seront suivis par un jury particulier qui pourra décider de l'opportunité d'un « examen pratique ».

Ainsi donc, les qualités et aptitudes des futurs enseignants seront jaugées tout au long de leur passage à l'EN, et c'est en fonction de leurs réussites qu'ils obtiendront leur brevet. L'accent est mis principalement sur l'effort constructif nécessaire à l'accession au titre. La motivation du travail de l'étudiant n'est plus l'« examen », mais l'excellence du travail continu et quotidien.

L'application de ce système nécessitera une grande vigilance. La SPN voit, ici encore, une de ses revendications satisfaite. Elle sera en effet associée aux travaux des jurys. Le CC a désigné les collègues suivants en qualité de membres des jurys à l'EN :

Méthodologie de l'arithmétique : M^{me} Gabrielle Borgeat, Bôle.

Français : M^{lle} Suzanne Voumard, La Chaux-de-Fonds.

Méthodologie du français : M. Jean Martin, Neuchâtel.

Pédagogie : M. P.-A. Pélichet, Les Brenets.

Psychologie : M. Ernest Hasler, Le Locle.

Les nouvelles dispositions entrent immédiatement en vigueur, et à titre d'expérience pour trois volées d'étudiants.

A la fin de cette période, un rapport circonstancié sera établi.

Section préprofessionnelle. Une commission d'étude officielle chargée d'étudier l'orientation, les programmes de la section PP a été constituée. Elle comprend 15 membres, dont 6 désignés par la SPN. Ce sont :

M^{lle} Irène Avondo, Corcelles

M. François Bourquin, Neuchâtel

M. Léo Coulot, Couvet

M. Gilbert Landry, Le Locle

M. Claude-André Scheurer, Dombresson

M. Eric Tissot, La Chaux-de-Fonds.

Merci à ces collègues d'avoir accepté cette lourde et importante tâche.

GB.

Art océanien

Une fois de plus, M. Jean Gabus, directeur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, a été l'agent d'une réussite remarquable. Grâce à son renom, il a pu obtenir huit cents pièces originaires des îles du Pacifique (Mélanésie, Micronésie, Polynésie) qui se trouvaient sur les lieux ou dispersées dans divers des musées de Suisse (Bâle, Berne, Genève) et d'ailleurs (Bruxelles en particulier). Elles forment un ensemble de toute première valeur. Nombreuses sont celles qui étaient demeurées méconnues jusqu'ici.

Les grottes de Korewori ont fourni une collection impressionnante d'éléments expressifs, de figures grimaçantes (démons ? ancêtres ?) qui furent tenus longtemps à l'abri du regard des non-initiés.

Certaines salles sont réservées à l'organisation sociale ou à des techniques artisanales (poteries, parures, travail des coquillages).

Ce qui frappe, c'est la qualité et la sûreté du goût insoupçonné de ces peuplades primitives qui stupéfient par leur génie autochtone, leur art consommé que l'on retrouve semblable chez les unes et les autres.

M. Gabus a toujours eu le grand mérite d'un choix avisé et le don de mettre en valeur les biens qui lui sont prêtés de façon que leur beauté soit mise en évidence.

En raison de son caractère révélateur, de sa haute tenue artistique et de la certitude qu'il s'agit d'une manifestation unique, exceptionnelle, qu'il ne sera pas possible de renouveler avec une telle envergure, cette exposition doit attirer un grand nombre de visiteurs. Les écoles, notamment, y trouveront une magnifique occasion concrète de contact avec un monde lointain quasi inconnu et, pour l'instant, encore peu accessible.

L'exposition sera ouverte tous les jours jusqu'au 31 décembre de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, sauf le lundi.

W. G.

Librairie - Papeterie - Photo

MUSSLER

SION Tél. (027) 2 12 14

jura bernois

Synode du corps enseignant des Franches-Montagnes

Le comité de la section des Franches-Montagnes de la SEB avait tenu à s'associer aux manifestations prévues partout dans le cadre de l'Année de la nature en organisant son synode d'été à l'étang des Royes. Mais, en raison du mauvais temps, la partie administrative s'est déroulée à l'Hôtel de la Pomme-d'Or de Montfaucon, en présence d'une quarantaine d'enseignants et sous la présidence de M. Laurent Froidevaux, des Emibois.

L'assemblée a pris acte des démissions de MM. Georges Varrin, Pierre Paupe et Jean-François Lachat, puis elle a admis les nouveaux membres suivants : M^{lles} Anne-Rose Marti, Les Rouges-Terres ; Lucie Theurillat, Les Pommerats ; Marie-Claire Voisard, Saignelégier ; Gisèle Joly, Le Noirmont ; Marie-Odile Gigandet, Montfaverger ; Odile Terrier, Epiquez ; et MM. Philippe Marca, Epiquez ; Marcel Gigandet, Le Noirmont ; Jean-Pierre Brunod, Le Bémont. Trois anciens membres ont été réadmis dans la section, M^{mes} Suzanne Paupe, Régine Lab et M^{lle} Fernande Aubry.

Plusieurs nominations

MM. Alphonse Bilat et Georges Chapuis, du Noirmont, ayant demandé à être déchargés de leurs mandats de délégués de la section aux assemblées des sociétés cantonale, romande et jurassienne, le président les a remerciés de leur activité et l'assemblée a désigné leurs successeurs. M. Paul Simon, de Saignelégier, a été élu délégué à l'assemblée de la SEB. M^{lle} Christiane Boichat, des Bois, sera sa remplaçante. M. Jean Filippini, des Breuleux, sera le délégué à la SPR, son remplaçant étant M. Etienne Taillard, des Breuleux. M. Georges Paratte, du Noirmont, a été désigné pour faire partie de la commission des 13 de la SPJ. Enfin, la section franc-montagnarde ayant été chargée de la vérification des comptes de la SEB, MM. Etienne Joliat, du Cerneux-Godat, et Ronald Baume, du Noirmont, effectueront ce travail.

Le président a remercié M^{me} Marie-Thérèse Fluckiger, du Bémont, pour tout le travail qu'elle a accompli au comité cantonal. Celle-ci vient d'ailleurs d'être choisie pour faire partie de la délégation cantonale à la Société suisse des enseignants.

Le président a rapporté sur différents points soulevés lors de la dernière assemblée de la SEB. Puis la section a décidé de verser chaque année une somme de 100 francs à titre d'aide aux enseignants du Cameroun. Pour répondre à une demande de la Chambre suisse de l'horlogerie, qui désire organiser une journée d'information à l'intention du corps enseignant, un membre a proposé qu'une entente soit réalisée au préalable entre le comité, l'Office d'orientation du Jura-Sud et la Chambre de l'horlogerie.

A l'imprévu, une communication est faite à propos des tournées théâtrales du TPR. Les organes responsables de cette troupe proposent de renouveler l'expérience de séances pour les écoles avec deux spectacles nouveaux. Le premier a eu lieu au Noirmont, le 24 août dernier.

Etude de l'étang des Royes

Après un excellent repas servi à la Pomme-d'Or, les membres de la section se sont rendus aux Rouges-Terres, où les attendaient M. Bouvier, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, et ses élèves. Les étudiants se sont livrés à une étude de milieu dans la réserve de l'étang des Royes. M. Bouvier, en guidant ses hôtes à travers tourbières et forêts, leur a fait saisir l'intérêt et l'importance de l'écologie. Disséminés dans cinq milieux différents (étang, tourbière, forêt

sur crêt, prairie marécageuse, pâturage), des groupes d'élèves se sont livrés à des travaux de mesures, à des relevés climatologiques, à des classifications de plantes et d'animaux, en coordonnant leurs recherches par l'emploi de radiorécepteurs. Le professeur reste ainsi constamment en contact avec ses élèves.

Chaque participant a dès lors pu constater l'importance des expériences réalisées par M. Bouvier et sa classe. Toutes ne sont certes pas réalisables dans les classes. Néanmoins, ce qu'on doit retenir d'une telle excursion, c'est la méthode avec laquelle on étudie aujourd'hui un milieu bien déterminé. L'écologie deviendra alors pour tous une science attrayante, comme elle l'est déjà pour un certain nombre de collègues.

7^e championnat scolaire jurassien d'athlétisme

L'Association jurassienne des maîtres de gymnastique a confié l'organisation du 7^e championnat scolaire jurassien d'athlétisme à M. Etienne Taillard, instituteur aux Breuleux, qui, aidé de quelques collègues, organisera cette manifestation destinée aux garçons terminant leur scolarité obligatoire au printemps 1971.

Trente-six jeunes gens sélectionnés se retrouveront donc le 12 septembre 1970 au Noirmont pour concourir dans les disciplines suivantes : courses 80 m. et 1000 m., jet du boulet de 4 kg., saut en longueur et en hauteur.

La sélection sera effectuée par les soins des chefs d'arrondissement selon le barème du manuel suisse de gymnastique (15 ans).

Les participants seront répartis comme suit : La Neuveville 2 ; Delémont I, 5 ; Delémont II, 2 ; Porrentruy, 6 ; Biemme, 5 ; Tramelan, 2 ; Franches-Montagnes, 2 ; Courte-lary, 3 ; Moutier, 6 ; Laufon, 3. En outre, les experts pourront inscrire deux participants supplémentaires par arrondissement, à condition que les deux concurrents inscrits aient obtenu au moins 90 points le jour de l'examen régional.

Conférence de presse de la direction de l'instruction publique du canton de Berne

Le directeur de l'instruction publique du canton, M. Simon Kohler, conseiller d'Etat avait convié la presse jurassienne à la fin juin au Château de Domont, près de Delémont, à une rencontre qui lui permit, ainsi qu'à ses plus proches collaborateurs, d'aborder les préoccupations actuelles de la DIP. MM. Edmond Guéniat et Jacques-André Tschoumy, directeurs des EN de Porrentruy et de Delémont exposèrent le problème du recrutement des enseignants pour la partie française du canton. M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires du Jura, parla de la planification et de la conception des écoles moyennes supérieures. Enfin, MM. Denis Gigon, secrétaire général adjoint de la DIP et Jacques-André Tschoumy présentèrent chacun un exposé ayant pour thème : « La coordination scolaire intercantonale ».

MM. Maurice Pétermann, Charles Hirschi, Maurice Péquignot, inspecteurs scolaires, ainsi que MM. Louis-Marc Suter et Edouard Châtelain, directeurs d'EN, participaient également à cette réunion d'information.

La matière de cette conférence de presse était si dense qu'il nous faudra y revenir au cours des prochains numéros, en publiant de larges extraits des captivants exposés. Pour l'heure, nous nous bornerons à reproduire l'essentiel de l'introduction que présenta notre directeur cantonal de l'instruction publique.

M. Kohler évoqua principalement les perspectives de la coordination scolaire, notamment la participation du Jura à l'avènement de l'école romande. Le premier projet de modification des lois sur les écoles primaires et moyennes, qui avait pour objet de donner au canton le dispositif légal nécessaire en vue de l'harmonisation scolaire intercantonale en commençant par la base (abaissement de l'âge d'entrée à l'école, report à l'automne du début de l'année scolaire notamment), n'a pas franchi le cap de la commission parlementaire du Grand Conseil qui refusa l'an dernier d'entrer en matière.

Un nouveau projet, identique pour l'essentiel au premier, vient d'être examiné par une nouvelle commission parlementaire. Celle-ci s'est déclarée favorable aux thèses de la direction de l'instruction publique, à une confortable majorité. Il ne faut cependant pas nier qu'il existe une forte opposition dans l'ancien canton, contre le début de l'année scolaire en automne. Rien n'est donc assuré. Cependant, M. Simon Kohler conserve bon espoir que le Grand Conseil, cet automne, puis le peuple, en 1971, accepteront ces importantes modifications des lois sur les écoles primaires et sur les écoles moyennes.

Quoi qu'il en soit, la coordination de l'école jurassienne avec l'école romande se fera, tint à déclarer solennellement le conseiller d'Etat jurassien. En effet, le Grand Conseil, au début de cette année, a adopté une motion permettant aux classes du Jura de participer sans retard à la coordination romande. La coordination intercantonale sur le plan scolaire, ajouta M. Kohler, est un fait irréversible.

Fr. E.

Les étangs de Bonfol, réserve naturelle

Le moins que l'on puisse en dire, c'est que la réserve naturelle des étangs de Bonfol se porte bien, et tous ceux qui ont contribué à la mise sous protection de cet admirable site peuvent être fiers de leur œuvre.

Les visiteurs, les curieux, y sont nombreux et paraissent avoir appris à respecter mieux la nature : nous avons connu, en effet, l'époque où les iris avaient presque disparu « par pillage » et où les nénuphars, arrachés à leurs eaux, jonchaient rives et sentiers... Cette mentalité semble en voie de disparition, aux bords enchanteurs de nos splendides étangs, qui deviennent un lieu d'étude hors pair, au moment où les sciences naturelles s'infléchissent vers l'écologie.

Depuis quelques années, les élèves de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, sous la conduite de leur maître M. Jean-Claude Bouvier, Dr ès sc., s'y essayent, avec succès d'ailleurs, à une étude suivie de ce milieu dont les résultats ont pesé dans la décision de mise sous protection d'une nature aussi riche.

D'ailleurs, l'utilisation pédagogique des étangs s'est perfectionnée grâce au fait que l'Etat, devenu propriétaire des fameuses sablières (lieu de colonies d'hirondelles de rivage !) a construit sur d'anciennes fondations et grâce à la compréhension de l'Inspectorat de la protection de la nature, et de l'Inspectorat de la pêche, une maison solide qui peut servir de lieu de réunion pour une classe, d'abri pour des appareils d'observation, de refuge en cas de mauvais temps, etc. La responsabilité de ce « laboratoire » est confiée à M. Bouvier, président de la commission de l'ADIJ pour la protection de la nature.

Récemment, cette maison a été ornée de plaques de céramique émaillée cuites par les soins de M. Bachofner, céramiste à Bonfol.

Il s'agit là de divers motifs évoquant la vie des étangs : nénuphars, grenouilles, papillons, oiseaux nocturnes et diurnes (dont le martin-pêcheur), libellules, etc.

Chaque plaque est l'œuvre d'un des élèves de l'Ecole normale de la promotion diplômée en mars dernier.

Cette œuvre collective s'est accomplie sous l'égide de M. Maurice Lapaire, professeur de dessin à l'Ecole normale qui, une fois encore, s'est révélé « le maître » au potentiel d'enthousiasme inépuisable et, surtout, communicatif. Maître et élèves méritent de vives félicitations pour ce beau travail.

Que les admirateurs des étangs de Bonfol ne manquent pas, avant de quitter les lieux, d'aller contempler ce beau travail qui synthétise d'une manière si remarquable et si vivante, par les vertus de l'art céramique, quelques-unes des « scènes de vie » qu'ils auront observées sur le vif.

E. G.

Formation continue du corps enseignant

Vers la création d'un centre de perfectionnement pour le Jura

Parmi les nombreux projets de lois, d'arrêtés et de décrets qui seront soumis au Grand Conseil du canton de Berne lors de la session de septembre, il en est un qui intéresse tout particulièrement le corps enseignant jurassien et bien-nous : il s'agit du décret sur le perfectionnement qui découle de l'article 23 bis de la loi sur la formation des enseignants, modifiée le 26 octobre 1969 lors d'une votation populaire. Cet important article prévoit notamment que la Direction de l'instruction publique (DIP) peut déclarer obligatoire des cours de perfectionnement pour les maîtres et maîtresses en fonction, le Grand Conseil étant chargé de régler par voie de décret, l'organisation et la mise en œuvre des cours prévus.

Partant du principe que le perfectionnement était avant tout l'affaire du maître, la Société des enseignants bernois (SEB) prenait de vitesse le projet gouvernemental et décidait le 4 mars dernier, lors d'une assemblée extraordinaire des délégués tenue à Berne, de créer sa propre centrale de cours. Cette question d'actualité préoccupa les enseignants jurassiens et provoqua, au cours de l'hiver dernier, une prise de position des six sections francophones de la SEB qui fut différente de celle des sections alémaniques, Berne-Ville mis à part. En effet, lors de l'assemblée du 4 mars, un porte-parole des enseignants jurassiens, dûment mandaté, informait les délégués que les six sections groupées au sein de la Société pédagogique jurassienne avaient pris, en assemblées synodales, la décision d'attendre que soit connu le décret gouvernemental avant de prendre d'éventuelles mesures analogues. Les délégués jurassiens adoptaient simultanément une résolution votée par la section de Delémont, demandant au comité cantonal SEB de poursuivre ses tractations avec la DIP pour que le projet officiel de décret soit le plus libéral possible, que le perfectionnement soit entièrement gratuit et que les cours obligatoires puissent être intégrés dans les heures d'enseignement.

Le décret gouvernemental approuvé par la commission parlementaire

Conformément à la modification de loi, acceptée en votation populaire le 26 octobre dernier, la DIP, par l'intermédiaire d'une commission extra-parlementaire, a établi à l'intention du Grand Conseil un projet de décret réglant le perfectionnement du corps enseignant. Approuvé le 23 juin par le Conseil exécutif, il a été soumis le 13 août dernier à la Commission parlementaire nommée lors de la session de juin. Notons en passant que sur seize députés présents à la séance, on dénombrait huit enseignants, donnant ainsi un caractère paritaire à cette consultation.

Comme le perfectionnement touche la profession enseignante d'une manière très directe et par voie de conséquence l'école et son efficacité, il vaut la peine d'examiner les éléments essentiels du projet de décret qui sera tantôt soumis au parlement cantonal.

Après avoir énoncé le but recherché (confronter les expériences professionnelles avec les connaissances les plus récentes et s'initier à de nouvelles méthodes et à de nouveaux moyens), l'article 3 stipule que la fréquentation des cours peut être déclarée obligatoire lorsqu'il s'agit en particulier de cours touchant à l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement ou servant à exposer de nouvelles méthodes. Il y a lieu de noter que la DIP n'a prévu aucune nouvelle mesure de contrainte puisque l'obligation de suivre certains cours a été décidée en votation populaire. Les cours suivis de plein gré et le perfectionnement individuel dûment établi sont assimilés aux cours obligatoires. Cette disposition concerne les cours mis sur pied annuellement par des organisations officielles comme la Société suisse de réforme scolaire ou sa section jurassienne.

Les cours suivis seront inscrits dans un livret spécial de même que ceux qui ont été suivis antérieurement ou d'une manière facultative. La DIP instituera, pour chacune des deux parties du canton, une commission chargée du perfectionnement au sein de laquelle les associations d'enseignants seront représentées dans une mesure équitable. Le Conseil exécutif créera pour l'ancien canton et pour le Jura un centre de perfectionnement pour le corps enseignant. Les deux centres prévus seront subordonnés à la DIP. Sur proposition des commissions, le Conseil exécutif nommera un directeur à plein temps pour chaque centre, de même que le personnel nécessaire. Les centres auront notamment pour tâches d'établir un programme à long terme du travail à accomplir dans les cours, de dresser le programme des cours en collaboration avec les organes intéressés au perfectionnement, de les organiser et de prévoir une décentralisation en cas de besoin. La direction des cours pourra être confiée à des enseignants de tous les degrés, à des professeurs d'université ainsi qu'à d'autres personnes qualifiées.

Organisation des cours et financement

En ce qui concerne la fixation de la date des cours, le décret prévoit que les cours facultatifs seront en principe fixés en dehors des heures d'enseignement alors que pour les cours obligatoires, il est prévu que le congé nécessaire ne dépasse pas un jour par semaine ou six jours par année si de tels cours ont lieu en période d'école.

Un important article du décret, ayant trait aux congés payés, et qui avait été retiré du projet pour des raisons financières, a été repris par la commission parlementaire. Il prévoit que les enseignants de tous les degrés, après un certain nombre d'années de service, peuvent se voir octroyer des congés professionnels ayant pour but d'assurer leur perfectionnement. Les conditions et la manière d'accorder les congés prévus seront réglés par une ordonnance. Les bénéficiaires de tels congés pourront par la suite être amenés à fonctionner comme directeurs de cours.

En ce qui concerne les cours obligatoires, l'Etat prendra à sa charge les frais d'organisation, de direction, ainsi que le remboursement des frais aux participants. Les frais éventuels de remplacement pour les participants et les directeurs de cours seront à la charge de l'Etat. En ce qui concerne les cours facultatifs, l'Etat pourra participer aux frais des enseignants et accorder des subsides. Des subventions appropriées pourront être versées aux associations d'enseignants ou à d'autres organisations qui mettent régulièrement sur pied des cours facultatifs.

Le projet de décret prévoit enfin que l'Etat prendra en charge, totalement ou partiellement, les frais résultant d'expériences faites en classe et ceux résultant de l'acquisition des moyens d'enseignement nécessaires, pour autant que de telles expériences soient en rapport avec les cours touchant l'introduction de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens d'enseignement.

Tel est l'essentiel des nouvelles dispositions concernant le perfectionnement du corps enseignant. Pour avoir pris part aux travaux de la commission parlementaire, et analysé en détail le projet de décret, nous pouvons affirmer que ce dernier n'a rien de contraignant et de coercitif. Elaboré dans un large esprit de compréhension, il ne rompt pas avec la politique de confiance pratiquée jusqu'à ce jour par l'Etat envers les enseignants. Il devrait, de ce fait, donner satisfaction. Il faudra cependant attendre que les nouvelles institutions soient mises en place pour juger de leur efficacité et de leur utilité. La valeur du responsable principal du centre paraît à cet égard un élément essentiel. De ses qualités de chercheur, d'animateur et d'organisateur dépendront dans une large mesure le succès de l'entreprise. De toute évidence, le nouvel instrument de perfectionnement, qui coûtera à la collectivité la somme annuelle d'environ Fr. 700 000.—, devrait puissamment aider à revaloriser notre école populaire. Tant il est vrai que la classe demeurera, malgré la technique, le reflet vivant de celui qui l'anime et la dirige.

L'article 6 du décret précise que la DIP institue pour chacune des deux parties du canton une commission chargée du perfectionnement, au sein de laquelle les associations d'enseignants seront représentées dans une mesure équitable.

Nous fondant sur la résolution numéro 2 votée lors du 32^e congrès SPR de La Chaux-de-Fonds et qui précisait que **la collaboration des pouvoirs publics et du corps enseignant sur une base paritaire est la condition fondamentale de la réussite de l'éducation permanente des enseignants**, estimant d'autre part que les rapports de confiance entre l'Etat et les enseignants se trouvent traduits dans les faits par une responsabilité égale dans l'organisation et la mise en œuvre du perfectionnement, nous avons demandé en commission parlementaire que les termes **dans une mesure équitable** soient remplacés par **sur une base paritaire**. Cette proposition a été repoussée à une majorité de 2 voix sur 16 présents, 4 députés-enseignants membres de la SEB n'ayant pas suivi le mot d'ordre voté lors d'une assemblée préparatoire, deux jours plus tôt !

Fr. E.

Un adjoint jurassien nommé au service de l'enseignement de la DIP

Notre collègue Jean Sommer, instituteur à Vernes et président de la section de Delémont de la SEB, a été nommé adjoint de langue française au Service de l'enseignement, poste nouvellement créé par la DIP.

Ce nouveau service créé l'an dernier s'occupe notamment de l'ensemble des affaires pédagogiques des écoles publiques, de la formation et du perfectionnement à tous les niveaux, de la formation des adultes. Il prépare les nominations et les demandes de congé des maîtres, les requêtes tendant à la création ou à la suppression de classes ; il traite les demandes de dispenses d'élèves ; il assure la surveillance du service médical et du service dentaire scolaire et examine les diverses demandes en obtention de subventions, notamment pour les constructions scolaires et les moyens d'enseignement.

Nous adressons à M. Sommer nos vives félicitations pour la confiance dont il a été l'objet et nous souhaitons le voir veiller aux intérêts de l'Ecole jurassienne et à ceux de ses collègues enseignants.

Fr. E.

Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy Maintien de la classe de raccordement pour 1971-1972

Par décision du Conseil exécutif, et sur la proposition de la Direction de l'instruction publique, la classe cantonale de raccordement créée au printemps 1964 sera maintenue, à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, pour l'année 1971-1972.

Cette classe est ouverte à de bons élèves de l'école primaire qui peuvent y accomplir leur 9^e année d'école, afin de s'y préparer à entrer à l'Ecole normale.

L'enseignement y est gratuit ; les moyens d'enseignement sont remis en prêt aux élèves.

Sur demande, ceux-ci peuvent obtenir des bourses.

Association Cuisenaire d'Ajoie

Après l'interlude des vacances, un petit regard en arrière...

Le 20 juin passé, notre association tenait son assemblée générale. Rapport d'activité excellemment présenté par notre présidente, M^{lle} Bouvier, des comptes tenus consciencieusement par M^{lle} Houlmann, et les commentaires de M. Yves Monnerat qui démontra que notre association est non seulement viable mais fort valable : voilà le tableau et le résultat de plusieurs années d'activité.

Une note encourageante : sans penser être des pionniers

dans l'enseignement de la mathématique moderne, nous avons pu constater, lors de ce colloque, que nous avons fait le premier pas dans cette voie nouvelle, dans ce nouveau mode de penser et de comprendre. Et, je tiens à le souligner, nous devons cet apport à notre ami Gaston Guélat.

Une note triste !

Lors de la même séance, M^{lle} Bouvier, présidente-fondatrice, remettait sa démission. Cette décision prévue, certes — car M^{lle} Bouvier a pris l'an passé une retraite combien méritée après plus de 45 ans consacrés à l'enseignement — nous a peïnés. Nous avons l'habitude de travailler ensemble et notre présidente était la véritable charnière de toute la machine. Si les fiches de problèmes Cuisenaire, qui ont tant de succès, ont pu paraître et reparaître, c'est à elle principalement que nous le devons.

Mais sachez, M^{lle} Bouvier, que ces mots ne veulent pas seulement marquer notre reconnaissance : c'est encore trop tôt ! Car nous savons que longtemps encore nous pourrions compter sur vos judicieux conseils et bénéficier de votre longue expérience.

Une gentille agape devait clore cette réunion. Mais en rentrant chez soi, chacun, je crois, comme moi, pensait : « Notre association a perdu un bon brin de son âme... »

M^{lle} Bouvier, de tout cœur, merci !

Et longue et heureuse retraite...

Joseph Saunier.

Valais

Assemblée des délégués du 18 juin 1970

C'est à l'Hôtel Terminus de Martigny, que les 80 délégués de notre association se sont réunis pour leurs assises annuelles. Présidée avec compétence par M^{me} Stéphanie Coudray, cette assemblée débattit l'important ordre du jour que voici :

1. Contrôle des présences.
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 15 novembre 1969.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Rapport présidentiel.
5. Rapport du comité cantonal.
6. Rapport des commissions permanentes.
7. Lecture des comptes et rapport des vérificateurs.
8. Modification des statuts.
9. Nomination des membres du comité cantonal et ceux des commissions.
10. Divers.

Pour votre information, nous nous plaisons à publier un aperçu des délibérations et les principales décisions arrêtées.

Rapport d'activité du Comité cantonal, 1969-1970

Membres du comité :

Président : M. Louis Heumann
 Vice-présidente : M^{lle} Joséphine Briguet
 Membres : M^{lle} Raymond Gay-Crosier
 M. Paul Pignat
 M. Erasme Pitteloud
 Secrétaire : M. Jean Clivaz

Du 15 novembre dernier à ce jour, le comité cantonal s'est réuni à dix reprises ; c'est dire combien sont lourdes les responsabilités qui lui incombent. Des problèmes généraux et particuliers surgissent de toutes parts, ne laissant aucun répit à l'exécutif de notre société.

Nous relevons avec plaisir l'efficace travail de nos deux commissions permanentes qui exécutent les tâches qui leur sont soumises avec conscience et promptitude, ce qui facilite notre mission. Nos félicitations sincères s'adressent à leurs deux compétents présidents, MM. Deslarzes et Bagnoud, ainsi qu'à tous leurs membres pour leur dynamisme et leur clairvoyance.

Affiliation à la Société pédagogique romande

Le 15 novembre 1969, l'assemblée des délégués de la SPVal votait à une très grande majorité l'affiliation à la SPR. Cette décision historique, qui permet le rassemblement de tous les enseignants romands dans une même fédération agissante, œuvrant efficacement pour le bien de l'enfant et de l'école, aura des conséquences bénéfiques pour l'avenir de notre association.

A l'image des chefs des Départements de l'instruction publique, les différentes sociétés pédagogiques se sont fédérées, conscientes de la mission et du rôle qu'elles doivent assumer dans l'élaboration de l'école romande et de ses programmes, et dans l'étude de problèmes qui s'accroissent sans solution, à savoir : la pénurie du personnel enseignant, la formation de base des futurs enseignants, l'éducation continue, pour ne citer que les plus aigus. Par cette décision, la SPVal a compris le message de M. Zufferey, chef du Département de l'instruction publique, publié dans l'« Ecole valaisanne » du mois de septembre 1969 :

« Notre environnement est un monde en explosion dans le domaine des connaissances, mais en contraction sur le plan des relations avec les autres cantons et les autres pays. Ce fait appelle la nécessité d'une part d'étudier sans cesse, et d'autre part de ne pas nous isoler ; le monde nouveau qui se crée se fera avec ou sans nous. Mais s'il se fait sans notre participation active, il risque d'être contre nous, ou — ce qui est plus grave — contre les convictions qui sont les nôtres. »

Le 20 décembre, les délégués de la SPR, réunis à l'aula de l'Ecole secondaire de Sion, nous accueillait officiellement au sein de la Fédération romande. Cette assemblée, rehaussée par la présence de M. Antoine Zufferey, chef du DIP, et de plusieurs personnalités valaisannes du monde pédagogique, permit des échanges de propos très cordiaux laissant augurer une parfaite harmonie dans les délibérations futures.

A la suite de cette réunion, le comité envoya à tous les membres de la SPVal une circulaire demandant à chacun une adhésion personnelle à cette nouvelle fédération. Cet appel a eu un écho très favorable puisque nous n'avons enregistré pas plus de 21 démissions, dont la plupart sont motivées par des raisons d'âge (retraite prochaine). Le comité adresse, à chacun, un chaleureux merci pour cet élan de solidarité. Actuellement, MM. Heumann et Bagnoud nous représentent au sein du comité central.

Recyclage des maîtres primaires dans le cadre des mathématiques nouvelles

Par l'intermédiaire de M. Pannatier, chef de service de l'enseignement primaire et ménager, le DIP a renseigné la SPVal de ses projets concernant l'initiation des maîtres à la pratique des mathématiques nouvelles, qui doivent être enseignées dans nos classes, à partir de 1972. Notre comité a pris connaissance de cette initiative avec un réel plaisir et s'est plu à collaborer de son mieux avec les promoteurs, qui ont planifié, avec minutie, l'organisation de ces cours. La formule adoptée, quoique astreignante, semble positive. Il faut relever que l'excellent esprit qui règne dans chaque groupe, facilite le bon déroulement des cours et l'assimilation de cette matière neuve.

Examens d'admission à l'école secondaire

L'admission des élèves dans les classes secondaires du premier degré a suscité et suscite encore des discussions animées. Juger la valeur intellectuelle du candidat sur les résultats d'un seul examen, partiel encore, puisqu'il ne touche qu'aux branches principales, semble aléatoire. Psychologues et pédagogues avertis ne s'associent-ils pas pour démontrer la valeur toute relative de ces séances d'admission? Afin d'avoir une idée plus arrêtée sur ce sujet, le comité demanda une étude du problème à la commission pédagogique qui proposa la solution suivante :

La moyenne d'admission au cycle secondaire du premier degré doit tenir compte :

- pour un tiers du travail annuel de l'élève
- pour un tiers de l'examen de promotion
- pour un tiers de l'examen d'admission.

Cette répartition équitable refléterait mieux la valeur de chaque candidat.

Cette proposition n'a pas reçu l'approbation du DIP qui la voit difficilement applicable pendant que les notes scolaires présentent d'aussi grandes différences d'une classe à l'autre.

Examens de promotion

Pour l'élaboration des examens de promotion, le DIP a demandé la collaboration de la SPVal. Des enseignants, choisis par MM. les inspecteurs, ont composé 3 jeux d'épreuves pour chaque matière examinée. Le comité cantonal a pris connaissance de ces épreuves présentées qui ont été définitivement choisies par les services du DIP. Aujourd'hui nous pouvons relever les heureux résultats de cette collaboration puisque ces examens ont été bien accueillis par l'ensemble du personnel enseignant.

Intégration des jardinières d'enfants dans l'enseignement officiel

Pour pallier la pénurie du personnel enseignant, le Gouvernement valaisan a été contraint d'organiser un cours de

formation pédagogique complémentaire pour jardinières d'enfants. Le comité cantonal a réagi contre cette étonnante décision parce que des institutrices destinées à professer dans les classes enfantines, on exige 5 années d'Ecole normale, et parce que les statistiques prouvent qu'une partie du personnel enseignant féminin abandonne la profession après quelques années, par conséquent cette décision ne résout que superficiellement le problème de la pénurie.

Ces doléances ont été formulées à M. Pannatier lors d'une réunion du comité cantonal à Martigny, à laquelle il participait. Il nous a donné les raisons motivant cette décision. En voici les principales :

1. La pénurie du personnel enseignant n'est plus à démontrer. Ses conséquences se font sentir au détriment de nos classes. Il est donc urgent d'arrêter une solution dont les effets ne se font pas trop attendre.
2. Le souci du DIP de maintenir dans nos classes des effectifs qui permettent un travail rationnel.
3. Les exigences des communes qui, chaque année, demandent l'ouverture de nouvelles classes.
4. L'impossibilité d'organiser un nouveau cours rapide, car en l'espace de deux ans, le choix des candidats n'est pas assez grand.

Le DIP de l'instruction publique aurait pu prévenir cette pénurie en ouvrant toutes grandes les portes de l'Ecole normale; mais ne serait-ce pas aussi dévaloriser la profession ?

Les jardinières d'enfants intégrées dans l'enseignement officiel recevront un diplôme de maîtresses enfantines et un salaire correspondant à ce titre.

Les épreuves d'admission, publiées dans l'« Ecole valaisanne » ont été présentées au comité cantonal qui a cependant refusé de faire partie du jury.

Pour éviter de telles mesures, nous devons, nous, membres de la SPVal, encourager nos jeunes élèves à s'orienter vers la profession d'enseignant.

Cours de perfectionnement 1970

Le DIP a soumis au comité cantonal le programme de la future semaine pédagogique. Les nombreux cours proposés intéresseront tous les enseignants valaisans. Nous relevons avec plaisir l'excellente initiative d'ouvrir cette session aux maîtres secondaires et professionnels. Cette décision est un premier pas vers la coordination de l'enseignement à tous les échelons.

Manuels scolaires

Le comité cantonal a pris une part active dans l'élaboration de la nouvelle carte scolaire du Valais et du manuel de civisme de M. Deslarzes. Ces deux nouveaux ouvrages seront de précieux auxiliaires pour les maîtres et les maîtresses qui auront à enseigner ces matières.

Questions d'intérêts matériels

a) Le versement de la prime de fidélité, et l'interprétation de l'arrêté s'y rapportant.

b) Les retenues de salaire que subissent les institutrices interrompant leur enseignement pour un accouchement, les instituteurs accomplissant un service militaire non obligatoire et les débutants qui sont à l'école de recrue au début de l'année scolaire.

c) La promotion des maîtres.

d) La revalorisation des salaires.

e) La différence de salaires qui s'accroît à chaque augmentation de l'indice du coût de la vie entre enseignants primaires et secondaires, ont particulièrement retenu l'attention du comité cantonal.

Ces divers problèmes sont soumis à la commission des intérêts matériels qui dressera un rapport sur chacun d'eux.

Révision de nos statuts

Après deux ans d'expérience, le comité cantonal a décelé dans nos statuts quelques lacunes. Afin d'assurer à l'appareil administratif un meilleur fonctionnement, nous proposerons à la prochaine assemblée des délégués les modifications ci-après :

1. Donner aux membres des commissions la voix délibérative lors des assemblées des délégués (art. 22).
2. Porter de deux à quatre ans la période administrative.
3. Augmenter le nombre des membres du comité de 5 à 9, un par section et le président.

Si ces propositions sont acceptées, elles assureront une meilleure information dans le cadre des sections, une judicieuse répartition des charges, une plus grande continuité dans le travail entrepris.

Conclusion

L'excellent esprit d'entente et de collaboration qui a marqué toutes les réunions du comité, le travail inlassable de M. Heumann, président, dont la vigilance, la diplomatie, la fermeté font l'admiration de tous ses collègues du comité, sont pour une large part dans la réalisation de toutes ses tâches.

Au terme de sa période administrative, le comité se plaît à relever que la SPVal est organisée et fonctionne selon les directives de ses statuts, que ses membres sont solidaires et qu'elle peut affronter avec sérénité les lourdes responsabilités qui l'attendent.

Comité cantonal de la SPVal

Le secrétaire :

Jean Clivaz.

divers

Vacances des jeunes

Offre de location pour la maison de La Moënnaz à Arzier-sur-Nyon.

L'association « Vacances des jeunes » est propriétaire d'une maison située près de la route de Saint-Cergue à la sortie du village d'Arzier (altitude 900 m.).

Cette maison, modernisée récemment, peut abriter 35 personnes, adultes ou enfants, 28 en dortoirs de 4 et 5 lits et 7 dans des chambres.

Le rez-de-chaussée comprend, en plus de la cuisine et de l'économat, un hall d'entrée, un bureau, une salle à manger, une salle de jeu, une buanderie, un local de séchage pour vêtements et chaussures. Au sous-sol, il y a deux caves spacieuses pour fruits et légumes.

Les installations sanitaires sont satisfaisantes : douches avec boxes au premier étage, une douche au deuxième étage, salle de bains privée dans l'appartement du directeur, WC à chaque étage (six WC en tout). La maison est chauffée au mazout.

Une belle terrasse et une prairie permettent jeux et détente. La vue sur les Alpes et le lac est magnifique. L'accès à la maison est facile par la route ouverte toute l'année. Le train Nyon - Saint-Cergue s'arrête à Arzier. Les alentours sont intéressants en toute saison (grandes forêts et pâturages, proximité des installations de ski de Saint-Cergue, etc.).

Pour des raisons imprévues, cette maison va se trouver libre pendant dix mois : du 1^{er} septembre 1970 au 30 juin 1971. L'association désire la louer

- à des adultes pour des cours, des stages, des séminaires, des colloques, etc., ou
- à des enfants pour des semaines « vertes » ou « blanches » ou pour des périodes de vacances (il est possible d'entreposer luges et skis au sous-sol).

Le prix de location s'élève à Fr. 4.50 par personne et par

jour tout compris * pour des séjours de courte durée. Pour des longues périodes, l'association fixerait des prix plus bas.

Pour toute réservation s'adresser : « Vacances des Jeunes », 5, Petit-Beaulieu, 1004 Lausanne.

Pour le comité de « Vacances des Jeunes » :

Le président :
M. Barbey

La secrétaire :
M. Magnenat

* Dans le prix de location est compté le chauffage et l'électricité, mais non compris les communications téléphoniques des locataires.

L'INSTITUT ROMAND « ÉDUCATION »

cherche pour compléter son équipe éducative un

Educateur maître de travaux manuels

chargé principalement de l'enseignement des travaux manuels.

Ce poste conviendrait à un instituteur ayant suivi le cours de la Société suisse de travaux manuels et de réforme scolaire.

Faire offres à la direction de l'Institut, 1672 Serix-sur-Oron, tél. (021) 93 77 66.

Communiqué UNESCO

Sous le patronage de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO aura lieu à Séoul en octobre 1970 la 13^e exposition internationale de dessins d'enfants. Cette exposition circulera ensuite dans les principales villes de Corée.

Conditions de participation

1. **Sujet** : libre.
2. **Age des participants** : 6 à 12 ans.



Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre

KAFA

soulage rapidement.

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses

3. **Travaux admis :** peintures à l'huile ou à l'eau, dessins aux crayons de couleur, pastels, gravures sur bois ou à l'eau forte, collages et travaux collectifs.
4. **Dimensions des travaux :** 55 × 40 cm.
5. Prière d'indiquer au verso de chaque travail (en caractères d'imprimerie et en anglais) :
Prénom (Christian name) - Nom (name) - Age (age) - Sexe (sex = boy ou girl) - Nom de l'instituteur (name of the teacher) - Nom et adresse de l'école (name and address of the school) - Titre du travail (title of work).
6. Les maîtres voudront bien faire un choix des travaux à nous expédier.
7. Si une classe participant à l'exposition tenait à échanger des dessins avec des enfants coréens, elle devrait le signaler à la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.
8. Les travaux sont à adresser **jusqu'au 15 août 1970 au plus tard** à la
Commission nationale suisse pour l'UNESCO
Département politique fédéral, 3003 **Berne**
Les auteurs des meilleurs travaux recevront des prix-souvenir et des certificats.
Les travaux qui seront envoyés en Corée ne pourront être retournés.

Elle a fui avec son enfant pour se réfugier en Suisse

— Ne trahissez pas notre incognito, n'écrivez rien qui puisse révéler notre identité, dit M^{me} X.

Le mari de cette réfugiée se trouve actuellement encore dans le pays qu'elle a quitté voici quelques mois avec sa fil-

lette. Elle redoute pour lui les représailles qui s'exercent sur les proches des fugitifs. Ainsi s'exerce la « justice » en certains pays...

Les motifs de sa fuite ? L'absence totale de sécurité, les brimades auxquelles on est exposé là-bas. Le couple a pris d'un commun accord la grave décision de se séparer et d'envoyer au-dehors l'enfant, accompagné de sa mère.

Elles vivent aujourd'hui dans une petite ville suisse. L'enfant, intelligente et précoce, est déjà parmi les premières de sa classe et elle parle déjà du jour où elle aura la citoyenneté suisse. Elle voudrait être un garçon pour faire du service militaire ; nous lui avons dit que rien ne l'empêcherait, le moment venu, de s'enrôler dans les SCF qui ont besoin de volontaires !

La mère est cuisinière dans la pension qui les héberge ; elle est douce et paisible, agréée comme un membre de la famille gérante de la pension. Son seul problème c'est d'avoir à se cacher. Sa seule peine est d'être séparée de son mari à qui, par voie détournée, elle peut faire parvenir de ses nouvelles et de qui elle reçoit parfois un petit mot, acheminé clandestinement par-dessus les frontières. Son seul espoir, c'est de voir un jour arriver l'absent afin de reprendre la vie de famille et de n'avoir plus à se cacher.

L'Aide suisse aux réfugiés vous présente ce cas X., en vous rappelant qu'ils sont des milliers qui vivent en Suisse, cachés ou non, sauvés de la prison ou de la mort, assoiffés de sécurité et de liberté. L'Aide suisse aux réfugiés assiste les plus vieux, les malades, et s'efforce de trouver un emploi pour ceux qui sont valides. Elle vous recommande sa collecte annuelle, effectuée en ce mois de juin par les soins de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés.

R. Senn.




FIBRALO CARAN D'ACHE

crayon à pointe fibre
avec encre soluble à l'eau
et non toxique

pour écrire * peindre *
* esquisser *
proprement, avec facilité
et en couleurs

livrable également par
couleurs séparées

étuis métalliques
de 10 et 15 couleurs

CARAN D'ACHE 
Fabrique suisse de crayons, Genève

GRÄCHEN, SAAS GRUND ET ALMAGELL, TÄSCH RANDA

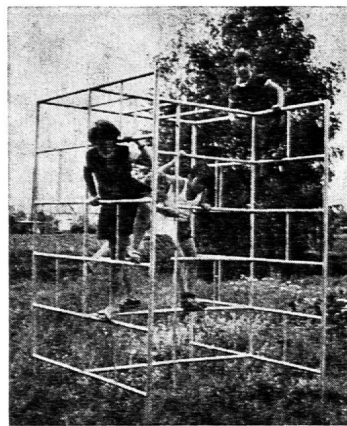
ainsi que dans les Grisons, dans la Suisse centrale et dans l'Oberland bernois vous trouverez bon accueil pour vos

**Classes de ski
classes en plein air*
champs d'été**

(*Nous vous en soumettons des offres spéciales)
Demandez les listes des périodes libres de la saison vous intéressant auprès de la preneuse à bail et la loueuse des homes :



Centrale pour maisons de vacances
Postfach 41, 4000 Basel
Tél. (061) 42 66 40



Grand choix en
**engins
de jeux**

pour écoles et
jardins d'enfants
Constructions
robustes et
résistantes aux
intempéries

ROGA SA

8953 Dietikon
Dammstrasse 3
Tél. 051 88 88 62
88 89 20

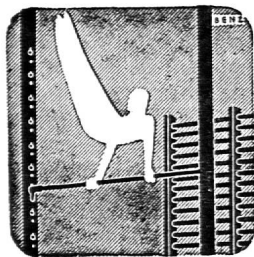
Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport
et de jeux

8700 KÜSNACHT-ZH
Tél. (051) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel/SG

Fourniture directe aux autori-
tés, sociétés et particuliers



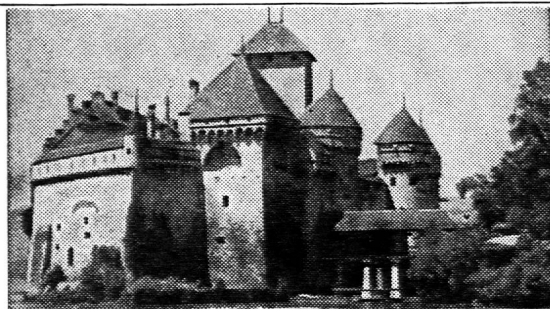
Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...
La journée de soleil...
Des vacances profitables...

Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

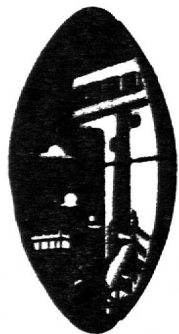


VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

VR **Chemins de fer
neuchâtelois**

RVT Les Brenets et ses magnifiques bassins du
Doubs
Les Ponts-de-Martel et sa réserve naturelle du
Bois des Lattes
Le Val-de-Travers et son chapeau de Napoléon
CMN Le Val-de-Ruz et son château féodal de
Valangin



Pour vos courses scolaires, mon-
tez au Salève, 1200 m., par le
téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 Genève-
Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les
Alpes et le Mont-Blanc.

**Prix spéciaux
pour courses scolaires.**

Tous renseignements vous seront
donnés au : Téléphérique du Sa-
lève - Pas de l'Echelle (Haute-
Savoie). Tél. 38 81 24.

Mt-Pèlerin **Les Pléiades**
900 m. 1400 m.

Vevey
380 m.

à 10 min.
par le funiculaire

à 45 minutes
par automotrices
à crémaillère

Vos buts de course ! Tout le Léman à vos
pieds. Place de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et
à la direction, tél. 51 29 12

Librairie **PRIOR** Cité 9 - Tél. 25 63 70
GENÈVE Succ. Rôtisserie 2



achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école



Matériel de démonstration pour tous les secteurs de l'enseignement

sous forme de diapositifs, tableaux muraux, cartes géographiques et historiques, préparations et modèles biologiques, outils pour la microscopie et biologie.

Instruments et appareils pour la physique et la chimie, matériel didactique pour la géométrie et la technologie.

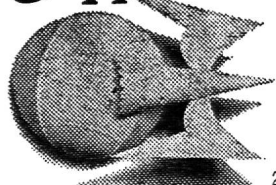
Kummerly et Frey S.A. Berne

(Réuni avec Lehrmittel S. A. Bâle depuis le 1. 1. 1969)

Rue Haller 10

Tél. (031) 24 06 66 / 67

Apprenez les langues où on les parle



L'anglais à Londres, Bournemouth, Torquay, Brighton, Dublin, Edimbourg. L'américain à East Lansing, USA.

Le français à Lausanne, Neuchâtel, Paris, Cap d'Ail, Amboise, Loches. L'italien à Florence, Turin.

L'espagnol à Barcelone, Madrid. L'allemand à Cologne, Zurich.

Renseignements et inscriptions:

Eurocentres, CH-8038 Zurich, Seestrasse 247, tél. 051 45 50 40,
1000 Lausanne, 12, passage St-François, tél. 021 22 47 45,
2000 Neuchâtel, 11, rue de l'Hôpital, tél. 038 4 15 75

EUROCENTRES

de la Fondation Centres européens Langues et Civilisations

Henniez-Lithinée



*la boisson
de toute heure*

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

C. R. O. E. P. E. I.

Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des estropiés et invalides

Examens d'aptitudes, renseignements professionnels, placement en apprentissage, pour formation limitée, occupation et travail à domicile.

2, place Grand-Saint-Jean (3^e)
1003 Lausanne
Téléphone (021) 22 28 42
Chèques postaux 10-1134

Rééducation psychomotrice

Marianne Blanc

Reçoit des enfants instables, inhibés
débiles moteurs

Enfants IMC, débiles mentaux, etc.

Avenue des Alpes 22
Tél. 61 28 37

MONTREUX

GOVERNANTE

à partir de 25 ans, capable d'enseigner l'anglais et le français pour éducation de 2 filles de 7 et 9 ans à Téhéran. Bon salaire garanti. Voyage payé.

S'adresser à Mme Alamir, D-7141 ALDINGEN
B.P. 49



**de même l'assurance
absorbe les conséquences
financières d'un accident**

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances
accidents



école
lémania
lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

**prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans!**

**Etudes classiques, scientifiques
et commerciales :**

Maturité fédérale
Baccalauréat français
Baccalauréat commercial,
diplômes, secrétaires de direction,
sténodactylo
Cours de français pour étrangers

Cours du jour - Cours du soir

ÉCOLE D'ADMINISTRATION DE SAINT-GALL

Ecole cantonale supérieure pour les transports et
l'administration

Préparation complète aux carrières de
fonctionnaires CFF, PTT, douane, Swis-
sair, radio suisse, etc — à des profes-
sions avec possibilités d'avancement.

Cours de deux ans avec diplôme final.

COURS PRÉPARATOIRE DE 6 MOIS (octobre 1970 - mars 1971)

- destiné aux élèves de langue maternelle fran-
çaise, italienne et romanche
- pour l'étude approfondie de la langue allemande
- pour la préparation au cours de deux ans
- faisant suite à trois années d'école secondaire
(connaissances fondamentales de la langue
allemande indispensables).

Délai d'inscription : 26 septembre 1970.

Renseignements : Direction de l'Ecole d'adminis-
tration de Saint-Gall, Notkerstrasse 20, 9000 Saint-
Gall.



Pour vous, la vie reprend son rythme scolaire, avec ses servitudes

Vous-même, ou certains de vos élèves, vous êtes
peut-être obligés de prendre vos repas de midi dans
un restaurant.

Les restaurants DSR, sans alcool, vous offrent des
menus complets et des assiettes copieusement
garnies à des prix extrêmement modiques.

Fr. 3.80 le menu complet : potage, viande et garniture
Et si vous prenez l'abonnement DSR vous écono-
misez encore du 5 %.

**DSR = abondance économique dans toute la Suisse
romande.**

Nous cherchons pour notre

Centre d'économie ménagère à Bâle une collaboratrice de langue maternelle française

Attributions :

Collaboration à la rédaction de la rubrique « Menus
et Recettes » de notre journal « Coopération » (ce-
pendant pas d'activité journalistique), traduction
d'articles sur l'économie ménagère, réponse aux
lettres de lectrices écrivant en français.

Nous demandons :

Aptitudes pour la cuisine, bonnes notions d'alle-
mand, de dactylographie et des travaux de bureau
en général. Si possible expérience en matière d'éco-
nomie ménagère. Notre collaboratrice devra prendre
domicile à Bâle.

Ce poste offre d'excellentes possibilités pour parti-
ciper aux progrès dans le secteur de l'économie
ménagère.

Nous offrons :

Place stable, bonne rétribution, ambiance de travail
agréable, caisse de pension et autres avantages
sociaux. Semaine de 5 jours.

Prière d'adresser les offres,
avec curriculum vitae, copies
de certificats et prétentions
de salaire, à



COOP SUISSA
SERVICE DU PERSONNEL,
4002 BALE.



Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Une portative de rêve...



**modèle
dès
Fr. 278.—**



L'HERMES 3000 satisfait les plus exigeants — à la maison, en voyage, au bureau, partout! Racée, elle réunit sous un faible volume les perfectionnements essentiels d'une grande machine. Margeurs volants brevetés „Flying Margins”[®], tableau de commandes groupant les touches de service, économiseur de rubans, etc.

HERMES SA

bureau complet

Mais l'Hermes 3000 possède bien d'autres qualités encore!
Demandez-en une démonstration à votre agent Hermes:

HERMES
3000

1002 - Lausanne
3, rue Pépinet
Tél. 22 22 22

Exposition artistique au Manoir de Martigny du 30 mai au 11 octobre 1970

Ouvert tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

- La vigne et le vin à travers les âges
- Le vin et les arts populaires en Valais
- Le raisin et la vigne dans les arts plastiques du Valais :
la peinture — la sculpture — l'imagerie
- Le vin et la littérature, la bibliophilie, la légende et la musique
- Les étiquettes de bouteilles
- Le vin et l'homme
- Médecine et santé

Prix d'entrée :
Etudiants : Fr. 1.—
Ecoliers : Fr. 0.50